

ALLOCUTION
DE SON ÉMINENCE LE MÉTROPOLITE DE FRANCE
EMMANUEL
A L'OCCASION DE LA FÊTE PATRONALE DE
L'ÉGLISE DE ROME
(29 Juin 2009)

Votre Sainteté,

Conformément à l'heureuse coutume qui s'est instaurée dorénavant, le patriarche œcuménique Bartholomée, frère de Votre Sainteté dans l'épiscopat, nous a envoyés, pour Vous apporter aujourd'hui l'accolade fraternelle en Christ, depuis le siège du saint apôtre André le Premier-appelé vers le très vénérable siège des saints apôtres Pierre et Paul, à l'occasion de la solennité qui marque la fête patronale de l'Église de l'Ancienne Rome.

Chaque année, le 29 juin, la liturgie en Orient comme en Occident nous fait célébrer la mémoire des deux Colonnes de l'Église que sont Pierre et Paul. Depuis l'Antiquité tardive, ces deux éminents apôtres sont fêtés ensemble le même jour, et aujourd'hui, comme tant de chrétiens issus de tous les horizons du monde, nous venons, nous aussi, effectuer le pèlerinage aux *Limina Apostolorum*,

ces lieux sacrés de la Rome chrétienne où sont conservés et vénérés les tombeaux de ceux que notre tradition liturgique byzantine nomme les Princes des Apôtres. Un tel titre n'a rien d'excessif car, loin de correspondre à un pouvoir de type séculier, il met en lumière l'autorité spirituelle dont jouissent dans l'Esprit ces deux belles figures de sainteté porteuses du Christ. L'apôtre Pierre nous exhorte en effet à devenir des « pierres vivantes » de l'édifice ecclésial en confessant une foi ardente dans le Christ comme Seigneur et Dieu, tandis que l'apôtre Paul nous appelle à rechercher la charité véritable sans laquelle notre foi serait vaine.

Notre participation mutuelle aux fêtes patronales des deux illustres sièges apostoliques de l'Occident et de l'Orient chrétiens – ceux de l'Ancienne et de la Nouvelle Rome – exprime finalement la vénération des Apôtres que partagent en commun nos deux Églises sœurs. En même temps, ce partage spirituel dans la prière et l'admiration pour les saints Apôtres nous appelle à poursuivre, avec confiance et détermination, le dialogue théologique destiné à rétablir entre nos Églises la pleine communion tant désirée par tous.

Ce vœu a été officiellement formé lors du Concile Vatican II aussi bien dans la constitution dogmatique *Lumen gentium* que dans le décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*. Ces deux documents ont ouvert de nouvelles perspectives, non seulement

pour les relations entre nos deux Églises, mais aussi pour notre dialogue théologique. La levée réciproque, en 1965, des anathèmes échangés au XI^e siècle et l'effort déployé pour atténuer nos préjugés mutuels, purifier et guérir la mémoire de nos traumatismes historiques manifestent la volonté commune et indéfectible de nos deux Églises d'œuvrer ensemble à la réalisation de ce but sacré.

Par son érudition théologique et sa remarquable perspicacité, Votre Sainteté a éminemment contribué à ce processus, en inspirant notamment à votre bienheureux prédécesseur la célèbre Encyclique *Ut unum sint* (1995), qui invitait à aborder dans le dialogue théologique la question la plus brûlante pour les relations entre nos deux Églises, celle de la primauté de l'évêque de Rome dans la communion de l'Église et des Églises, à laquelle a travaillé, tout récemment encore, la Commission mixte internationale de dialogue théologique à Ravenne.

À la lumière de la Tradition, il apparaît, certes, que l'Apôtre Pierre n'est pas seulement le modèle de chaque croyant. En tant que tête du Collège apostolique, il représente aussi, depuis l'Antiquité pour l'Église d'Orient, la figure de chaque évêque qui préside l'Eucharistie, entouré du collège des presbytres et des diacres dans son Église locale. Saint Cyprien de Carthage a souligné en ce sens que tous les évêques siègent de façon solidaire (*in solidum*) sur la

“chaire de Pierre”. On sait que cette *cathedra Petri*, désignant l’épiscopat unique de l’Église du Christ, fut considérée comme liée de manière toute spéciale à l’Église de Rome en vertu d’une tradition locale qui se cristallisa au 4^e siècle dans le fameux *Decretum Gelasianum*. Mais cette interprétation n’a été reçue que partiellement par l’Orient chrétien qui, tout en reconnaissant l’*auctoritas* de l’évêque de Rome dans la vie des Églises et dans les conciles, ne pouvait admettre une ecclésiologie romanocentrique et universaliste. Celle-ci heurte en effet le principe ancien selon lequel la catholicité qualifie la synaxe eucharistique de chaque Église locale réunie autour de son évêque. Voilà pourquoi, au 13^e siècle, le patriarche œcuménique Jean X Kamatéros écrivait à votre illustre prédécesseur Innocent III que, si Rome n’est pas la mère des autres Églises, elle est bien « la première *parmi des sœurs de même dignité* ». Il nous semble qu’après Ravenne, les travaux de la commission mixte de dialogue devraient encore nous éclairer sur ce point délicat. Ne pourrait-on pas alors, Votre Sainteté, envisager que nos Églises reviennent à la communion en s’accordant ensemble sur une vision ecclésiologique *commune* qui corresponde au consensus des Pères, tandis que les convictions ecclésiologiques *propres à la tradition d’une Église locale* jouiraient du statut de *theologoumena* sans prétendre s’imposer aux autres Églises comme des dogmes de la foi ? Ce ne sont là, certes, que quelques modestes réflexions sur une question qui ne pourra se résoudre sans l’aide de l’Esprit de vérité.

Concernant la question pneumatologique, votre prédécesseur le regretté pape Jean-Paul II a, dans son *Homélie* prononcée en 1995 lors de la fête patronale de l'Église de Rome, en présence de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomée, demandé au *Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens* de chercher le plus rapidement possible une interprétation théologique du *Filioque*, qui soit recevable par la tradition orthodoxe. Publiée en novembre de la même année, cette Clarification (DC juin, novembre 1995) reconnaissant le bien-fondé de la doctrine de la monarchie du Père défendue par saint Photius le Grand, a été, à juste titre, accueillie favorablement par des théologiens orthodoxes autorisés, même s'il demeure encore plusieurs points à explorer ensemble.

Ce dialogue de la vérité ne peut se passer de celui de la charité, et les deux sont interdépendants. À cet égard, il est bien évident que les fêtes patronales de nos deux Églises ne se réduisent pas à des solennités rituelles célébrées à la mémoire des Apôtres fondateurs. Elles nous offrent aussi l'occasion de nous rappeler la manière dont les Apôtres abordaient *ensemble et de façon collégiale* les problèmes qui surgissaient dans les relations entre Églises locales. Ainsi, à notre époque, tout acte ecclésial qui se trouve être *conforme* au modèle apostolique quant au rétablissement de la communion entre les deux Églises, revêt une grande importance ecclésiale. En

d'autres termes notre mode de dialogue peut nous aider à aplanir et à résoudre nos différends d'ordre ecclésiologique ou trinitaire.

C'est dans cet esprit que Sa Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomée nous a envoyés sur les traces des deux Coryphées des Apôtres. En nous associant de tout cœur à la vénération de leur mémoire, nous transmettons à Votre Sainteté les vœux de son frère de Constantinople, vœux de santé et de succès dans l'accomplissement de votre ministère pontifical, à la gloire du Dieu trinitaire et pour l'édification de l'Église.